Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2020)

Heft: [1]: Numéro Thématique 1

Artikel: Air2030 : des anciens officiers américains mettent en doute le rapport d'experts suisse

Autor: Grand, Julien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913954

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le M-346 *Master* de Leonardo est avant tout un avion d'entraînement, produit sous licence en Russie sous le nom de Yak-130. La version FA (présentée ici en 2017) peut être légèrement armée.

Aviation

Air2030 : Des anciens officiers américains mettent en doute le rapport d'experts suisse

Lt-col EMG Julien Grand
Rédacteur adjoint, RMS+

Encore aucune acquisition d'armement n'avait été préparée conceptuellement autant dans le détail et de manière si complète que le programme Air2030. Le document central sur lequel il repose est le rapport d'experts *Avenir de la défense aérienne* de presque 200 pages. S'y ajoutent les recommandations du groupe d'accompagnement pour l'évaluation et l'acquisition de nouveaux avions de combat ainsi que le concept, validé par le Conseil fédéral en 2014, pour la sécurisation à long terme de l'espace aérien. De plus, Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd a laissé établir trois rapports complémentaires lors du début de l'année 2019. Il s'agit alors d'obtenir une seconde opinion au sujet du rapport d'experts *Avenir de la défense aérienne* par Claude Nicollier, une évaluation des affaires compensatoires (Offsets) par Kurt Grüter ainsi qu'une analyse de la situation en matière de menace établi à l'interne du DDPS. Cela n'empêche toutefois pas des pseudo-experts sans connaissances complètes d'exercer des critiques. Le dernier exemple en date est un contre rapport *Analyse de la défense sol-air* établi aux USA.

Le niveau de prestations à atteindre pour la protection et la défense de l'espace aérien est défini de manière différencié pour toutes les situations stratégiques :

- En situation normale, les Forces aériennes assurent le service de police aérienne de manière journalière et en tous temps (dès 2020). Elles font respecter les limitations dans l'utilisation de l'espace aérien suisse ;
- En situation de tension accrue, elles interviennent en l'espace de quelques minutes avec des avions de combat lors de violations de l'espace aérien par des avions civils non-coopératifs ou des appareils de transport militaires, des drones, ou des avions de combat entrés dans l'espace aérien ;
- Dans la défense lors d'un conflit armée, les Forces aériennes empêchent avec des avions de combat et la défense sol-air un adversaire de gagner la supériorité aérienne limitée dans le temps et appuie l'armée par l'exploration aérienne et au moyen de feu opératif en dehors de la portée de la propre artillerie.

Tant que que notre pays n'est pas attaqué directement, toutes les mesures pour la protection de l'espace aérien suisse sont décrites comme « sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien ». Seulement après une attaque directe de la Suisse, on passe à la défense aérienne. Le rapport d'expert *Avenir de la défense aérienne* représente précisément les interdépendances entre les deux états et propose des options pour le renouvellement complet de la défense aérienne.

Il est étonnant qu'un *Think Tank* de provenance américaine se soit penchée de manière biaisée sur la thématique suisse d'Air2030. Dans son analyse, l'entreprise Acamar Analysis and Consulting Ltd. tire la conclusion suivante (citation) :

« De manière générale, nous évaluons sur la base des rapports Air2030 que la Suisse n'est pas suffisamment préparée pour prendre des décisions fondées sur l'acquisition de système de défense sol-air. L'analyse de menaces actuelle du programme Air2030 n'est pas réaliste, de courte portée et pas actuelle. La presque complète dépendance des avions de combat pour la protection de l'intégrité de l'espace aérien est douteuse. L'engagement des avions de combat y est surévalué et ne tient pas compte de la menace posée par des engins balistiques ainsi que d'autres conditions critiques. »

Le rapport d'experts *Avenir de la défense* exprime clairement dans son introduction la raison et le but du rapport. Suivent 4 chapitres: le premier informe sur la conduite de la guerre aérienne moderne, la signification de l'espace aérien suisse, les tendances de développement de la guerre aérienne ainsi que les moyens de guerre aérienne.

Le second décrit la protection nécessaire à l'espace aérien suisse, en commençant par les caractéristiques de notre espace aérien avant de poursuivre sur les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'avions de combat et termine par expliquer les possibilités et les limites de la coopération internationale.

Le troisième chapitre, structuré en cinq sous-chapitre, analyse le développement des moyens pour la protection de l'espace aérien à moyen et long terme.

Dans le quatrième et dernier chapitre une description de l'évaluation et de l'acquisition de nouveaux avions de combat est présentée.

Monsieur Catrina, sur mission de notre Conseillère fédérale en charge du DDPS, l'expert indépendant Nicollier s'est prononcé sur le travail du groupe d'experts *Avenir de de la défense aérienne*. Il a attesté de la haute qualité de ce document. Quels sont selon vous les raisons pour cette déclaration ?

Le rapport du groupe d'experts est convaincant pour plusieurs raisons : il est complet, ce qui veut dire qu'il couvre tous les aspects importants depuis le besoin pour de nouveaux avions de combat et de nouveaux systèmes de défense sol-air jusqu'à la proposition de variantes sur le comment combler ce besoin. Il est également réaliste, ce qui signifie qu'il est construit en plusieurs variantes qui demeurent, dans un cadre politique et financier, tout à fait réalisables. Il est fondé, car un grand nombre de professionnels de différents domaines (défense, armasuisse, politique de sécurité) y ont contribué. Et finalement il est également objectif. Il convainc car basé sur des faits et des justifications fondées.

Dans notre pays, de nombreux pseudo-experts disposent de leur avis sur la question du renouvellement de la défense aérienne sans tenir compte de la situation générale et sans connaissance approfondie du domaine. Maintenant un *Think Tank* américain se mêle même du débat. Que s'est-il passé ?

Le président d'Acamar, une firme de consulting américaine qui nous était jusque-là inconnue, a proposé au DDPS an avril 2019 d'effectuer un conseil et une analyse au sujet d'Air2030 et en particulier de la défense sol-air. Nous avons alors refusé cette offre car nous faisons confiance à l'expertise disponible au sein de l'armée et du DDPS et aussi parce que nous ne voulons pas dépenser inutilement de l'argent pour des prestations de conseil. De plus cette offre ne pouvait entrer en ligne de compte puisqu'elle provient d'un pays en lice pour le nouvel avion de combat et un nouveau système DSA ce qui aurait produit une impartialité certaine. Acamar a répété son offre et transmis, sans que cela soit demandé, en juin 2019 une courte « étude ». Nous avons alors répété à cette firme notre désintérêt.

Acamar critique le ratio proposé entre les avions de combat et la défense sol-air. La composante avions de combat serait trop exagérée et la défense sol-air trop faible. Le service de police aérienne avec des jets serait trop cher en comparaison à la surveillance par des unités de défense équipées de missiles. Que dites-vous à ce sujet ?

Parlons tout d'abord du service de police aérienne. Ce dernier n'est possible qu'avec des avions de combat. La défense sol-air n'est pas engageable pour cette mission. Il n'est pas justifiable d'abattre simplement un appareil qui s'écarte de son plan de vol ou n'est pas identifié, sans prendre d'autres mesures et savoir exactement ce qui passe sur place. Cela vaut pour les situations normales, mais aussi lors de crises ou tension. Cela pourrait déclencher une réaction en chaîne qui n'est pas dans notre intérêt. Une réduction du volume financier à moins de 6 milliards de francs pour de nouveaux avions de combat aurait pour suite que le nombre minimal d'avion nécessaire ne serait pas atteint pour les engagements et l'instruction. Il n'y a ici aucune liberté de manœuvre pour des économies.

Nicollier également évoque dans son rapport la menace par des engins balistiques. Il est d'avis que beaucoup de citoyens croient que les avions de combat sont sans utilité car ils ne sont pas en état de faire face à la menace de missiles balistiques. Comment évalue le service de renseignement militaire la menace générale et nouvellement posée par la fin du traité INF ?

Selon notre propre analyse qui se base sur celles du SRC et du SRM, en conséquence de la fin du traité INF, le potentiel des missiles de croisière sol-sol va augmenter plus rapidement et de manière plus significative que celui des missiles balistiques. Nous voulons faire l'acquisition de systèmes capables de combattre les missiles de croisière, les objets volants sans équipage, les avions et les missiles air-sol en première priorité dans l'espace aérien moyen et supérieur. Les systèmes évalués disposent également de capacités pour la détection et le combat de missiles balistiques sol-sol de courte et moyenne portée. Lors de l'évaluation, le DDPS tiendra également compte de cet élément.

Quelle est la motivation supposée d'Acamar d'écrire son rapport « Analyse de la défense sol-air » ? Est-ce qu'il se pourrait que ce rapport ait été écrit sur commande avec des résultats déjà prescrits depuis la Suisse ?

Les faits indiquent clairement qu'ici une firme de consulting américaine était à la recherche d'une mission, ne l'a pas reçue et par conséquent cherche à prouver son désaccord. L'entreprise aurait dû savoir depuis le début qu'en raison de la situation de concurrence dans les projets NKF et Bodluv, le DDPS ne donnerait jamais une mission de consulting à une firme américaine. Cela vaut également pour des firmes françaises et allemande. Je ne pense pas que cette « étude » jouera un grand rôle dans la discussion publique car il est trop évident qu'elle a été écrite sans grande connaissance de notre armée et de notre système de milice.

Monsieur Catrina, merci beaucoup pour cette interview et les déclarations faites au sujet des questions.